



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1284

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Craponne - Dardilly - La Tour de Salvagny - Quincieux - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest**

objet : **Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1284**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Craponne - Dardilly - La Tour de Salvagny - Quincieux - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest
objet :	<b>Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Communes de Craponne, Dardilly, La Tour de Salvagny, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Genis Laval et Saint Priest ont demandé à participer financièrement à la réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière.

Afin de réaliser ces travaux, les Communes ont donc ainsi inscrit à leurs budgets les montants suivants, destinés à abonder le Fonds d'initiative communale (FIC) de la Métropole de Lyon, soit :

- 40 000 € pour Craponne,
- 60 000 € pour Dardilly,
- 60 000 € pour La Tour de Salvagny,
- 60 000 € pour Quincieux,
- 60 000 € pour Saint Cyr au Mont d'Or,
- 78 000 € pour Saint Genis Laval,
- 130 000 € pour Saint Priest.

Ces fonds de concours permettent ainsi de réaliser des travaux de voirie au titre du FIC pour un montant de :

- 80 000 € pour la Commune de Craponne,
- 120 000 € pour la Commune de Dardilly,
- 120 000 € pour la Commune de La Tour de Salvagny,
- 120 000 € pour la Commune de Quincieux,
- 120 000 € pour la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or
- 156 000 € pour la Commune de Saint Genis Laval,
- 260 000 € pour la Commune de Saint Priest.

En effet, en application de l'article L 3611-4 du code général des collectivités territoriales, les dispositions de l'article L 5215-26 dudit code, relatives aux communautés urbaines sont applicables à la Métropole, permettant à une Commune située sur son territoire de verser, à la Métropole, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 précité, d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil de la Métropole et du Conseil municipal.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole doit faire l'objet d'une convention formalisée entre les Communes et la Métropole, bénéficiaire du fonds de concours. Cette convention détermine les travaux qui devront être réalisés à l'aide de ce fonds de concours.

La Métropole est seule compétente en matière de voirie. Aussi, les travaux précités seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** la réalisation de travaux de renforcement de la mise en sécurité routière au titre du fonds d'initiative communale (FIC) pour un montant de 976 000 € TTC avec participation financière des Communes de Craponne, Dardilly, Quincieux, La Tour de Salvagny, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Genis Laval et Saint Priest, pour un montant total de 488 000 € TTC, dans le cadre de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales.

**2° - Approuve** les conventions de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et les Communes de :

a) - Craponne prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 40 000 € TTC,

b) - Dardilly prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 60 000 € TTC,

c) - La Tour de Salvagny prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 60 000 € TTC,

d) - Quincieux prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 60 000 € TTC,

e) - Saint Cyr au Mont d'Or prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 60 000 € TTC,

f) - Saint Genis Laval prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 78 000 € TTC,

g) - Saint-Priest prévoyant le versement d'un fonds de concours par la Commune d'un montant de 130 000 € TTC,

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 21 mars 2016 pour un montant de 5 992 900 € TTC en dépenses et 764 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O4401.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - chapitres 21 et 23 - fonction 844, pour un montant de 976 000 € TTC.

**6° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 13241 - fonction 844, pour un montant de 488 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**